



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 juin 2022
(OR. en)

9826/22

RHJ 5

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Relations avec la Jordanie - Position de l'Union européenne en vue de la quatorzième session du Conseil d'association (Amman, 2 juin 2022)

Les délégations trouveront ci-joint la position de l'Union européenne en vue de la quatorzième session du Conseil d'association UE-Jordanie.

QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-JORDANIE
(AMMAN, 2 JUIN 2022)

Déclaration de l'Union européenne

1. À l'occasion de la **quatorzième session du Conseil d'association UE-Jordanie**, l'UE réaffirme sa ferme volonté de continuer à développer le solide partenariat qui existe entre elle et la Jordanie. Les priorités stratégiques de l'UE pour un voisinage méridional démocratique, plus stable, plus vert et plus prospère sont exposées dans la politique européenne de voisinage révisée¹, dans les conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020², dans le programme pour la Méditerranée concernant un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional du 9 février 2021 et dans les conclusions ultérieures du Conseil du 16 avril 2021.³

2. **L'Union européenne et la Jordanie ont un partenariat solide et mutuel.** En attestent les nombreuses réunions, y compris au plus haut niveau, qui se sont tenues entre la Jordanie et les institutions de l'Union européenne depuis juin 2019, les dialogues à haut niveau dans des enceintes multilatérales et régionales, les réunions du comité d'association UE-Jordanie en mai 2021 et des sous-comités en 2020 et 2021, ainsi que la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée, mettant en lumière l'intérêt que nous portons mutuellement à notre engagement durable.

3. Les priorités de partenariat incarnent les objectifs du **programme pour la Méditerranée** à la fois nouveau, ambitieux et innovant, énoncés dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant sur le voisinage méridional. Ce programme soutient la mise en œuvre efficace et en temps utile d'initiatives phares du plan économique et d'investissement⁴ qui renforcera le partenariat de l'UE avec ses partenaires du voisinage méridional, y compris la Jordanie, et contribuera à protéger nos biens méditerranéens communs. Le nouveau programme offre des possibilités de nouveaux partenariats sur les priorités stratégiques de la double transition écologique et numérique qui contribueront à la durabilité, à la prospérité et à la résilience.

¹ JOIN(2015) 50 final du 18.11.2015.

² EUCO 22/20.

³ JOIN(2021) 2 final.

⁴ Communication conjointe "Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional - Un nouveau programme pour la Méditerranée [JOIN(2021) 2 final du 9.2.2021].

4. En vue de renforcer encore les relations solides et multidimensionnelles, les priorités de partenariat soutiennent la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Jordanie, qui guidera le partenariat. **Les priorités du partenariat UE-Jordanie sont l'expression d'une appropriation commune et elles incarnent les objectifs que nous poursuivons conjointement, à savoir un espace commun de paix, de démocratie et de droits de l'homme, d'État de droit, de prospérité et de stabilité.** Elles composent le cadre de notre engagement politique et opérationnel continu et renforcé, tout en permettant une certaine souplesse pour s'adapter à l'évolution de la situation.

5. Aussi l'UE et la Jordanie s'engagent-elles à approfondir encore leur dialogue et leur coopération autour des trois **objectifs qui se renforcent mutuellement et qui figurent dans les priorités du partenariat UE-Jordanie pour la période 2021-2027**: 1) renforcer la coopération en matière de stabilité régionale et de sécurité, y compris en matière de lutte contre le terrorisme; 2) promouvoir une stabilité économique durable, une croissance écologique, numérique, inclusive et fondée sur la connaissance, un enseignement de qualité et la création d'emplois décents; et 3) renforcer la bonne gouvernance, l'État de droit, les réformes démocratiques et le respect des droits de l'homme. La coopération sera également poursuivie dans le cadre d'un certain nombre de **priorités transversales** telles que les migrations et la mobilité, y compris la poursuite de la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité. L'UE continuera d'accorder la priorité à la relance après la COVID-19 et à l'inclusion économique, sociale et politique des groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, dans les différents domaines de dialogue avec la Jordanie. Dans ce contexte, l'UE réaffirme qu'elle est déterminée à aider la Jordanie à apporter un soutien aux réfugiés cherchant une protection en Jordanie et à renforcer la résilience du pays.

6. **Parmi les priorités politiques de l'Union européenne pour la période 2019-2024** (un nouveau programme stratégique 2019-2024 pour l'Union⁵), qui visent à relever les principaux défis auxquels l'UE est confrontée, figurent la transformation de l'UE en une économie moderne, neutre pour le climat, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources (le pacte vert pour l'Europe); la migration, l'intégration de la transformation numérique par des investissements dans les entreprises, la recherche et l'innovation; le renforcement des relations de l'UE avec les pays voisins et les partenaires; et le respect des droits fondamentaux et de l'État de droit partout dans le monde. Ces priorités façonneront également la coopération de l'UE avec la Jordanie.

7. L'UE et la Jordanie poursuivront sur la lancée de leur partenariat. L'UE reconnaît l'importance de la mise en œuvre des programmes de réformes politiques et économiques de la Jordanie conformément aux recommandations du comité royal de modernisation du système politique, à la vision et à la stratégie nationales "Jordanie 2025" et au programme exécutif indicatif du gouvernement pour 2021-2024, et elle est prête à y apporter son soutien.

⁵ EUCO 9/19 du 20.6.2019

8. Au cours de la **sixième conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et de la région**, organisée par l'UE le 10 mai 2022, l'UE a une nouvelle fois salué, au nom de la communauté internationale, la remarquable générosité de la population et des autorités de la Jordanie vis-à-vis des réfugiés syriens. L'UE rappelle que les conditions ne sont pas réunies pour permettre le retour des réfugiés dans des conditions sûres et dignes et de manière volontaire, conformément au droit international et aux normes des Nations unies. L'UE continuera à soutenir la Jordanie dans son approche globale de la crise des réfugiés, compte tenu des composantes de la dimension extérieure de la communication de la Commission européenne sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile⁶, et en maximisant l'impact, y compris en ce qui concerne les principaux engagements mutuels qui auront été pris lors de cette conférence et de conférences précédentes. L'UE continuera d'aider la Jordanie à apporter un soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil vulnérables qui recherchent une protection et une assistance en Jordanie et à renforcer dans le même temps la résilience et la cohésion sociale du pays, y compris en s'engageant sans relâche à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. L'UE et la Jordanie continueront d'œuvrer en faveur de solutions durables pour les réfugiés et les communautés d'accueil, notamment en soutenant davantage les approches nationales inclusives en matière d'élaboration des politiques et de programmation en ce qui concerne l'accès aux possibilités de travail, aux services sociaux, à l'éducation, aux moyens de subsistance et à l'autosuffisance. Selon notre point de vue commun, cela permettra d'adopter des approches inclusives plus durables et contribuera à rendre l'économie et la société plus résilientes.

9. Lors de la cinquième conférence de Bruxelles qui s'est tenue en 2021, la communauté internationale s'est engagée à verser 5,3 milliards d'euros pour 2021 et au-delà. Sur ce montant, 3,7 milliards d'euros ont été annoncés par l'UE, à raison de 1,12 milliard d'euros provenant de la Commission européenne et 2,6 milliards d'euros d'États membres de l'UE. L'UE dans son ensemble reste le premier donateur, avec 24,9 milliards d'euros d'aide humanitaire et d'aide à la stabilisation et à la résilience mobilisés collectivement depuis le début de la crise, en 2011, pour faire face à ses conséquences. Depuis le début de la crise en Syrie, l'UE a octroyé près de 3,5 milliards d'euros à la Jordanie, dont environ 1,2 milliard d'euros pour faire face à la crise en Syrie comprenant une aide humanitaire et un soutien aux communautés d'accueil vulnérables et aux réfugiés provenant de Syrie, notamment par l'intermédiaire du fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, et environ 1,3 milliard d'euros d'aide bilatérale.

10. L'UE reste pleinement engagée à soutenir politiquement et financièrement l'**Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)** qui joue un rôle essentiel pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en matière de développement humain et de protection. À cet égard, l'UE et l'UNRWA ont signé une déclaration conjointe le 17 novembre 2021⁷. L'UE apprécie vivement le rôle joué par la Jordanie pour favoriser un soutien durable à l'UNRWA et pour accueillir des réfugiés de Palestine et accueillir le siège de l'UNRWA. L'UE note également que la situation des réfugiés de Palestine et de l'UNRWA lui-même reste difficile. L'UE reconnaît et apprécie vivement la contribution essentielle de la Jordanie au maintien de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région, comme en attestent son engagement de toujours en faveur du processus de paix au Proche-Orient et les efforts qu'elle déploie pour atténuer les conséquences humanitaires des crises en Syrie, en Iraq et au Liban.

⁶ COM(2020) 609 final du 23.9.2020

⁷ Déclaration conjointe entre l'UE et l'UNRWA sur le soutien de l'UE à l'UNRWA (2021-2024).

11. L'UE salue les efforts déployés par la Jordanie dans le domaine de la santé pour lutter contre la COVID-19, y compris en ce qui concerne les réfugiés que la Jordanie accueille. L'UE a soutenu le plan national de **préparation et de réaction à la COVID-19** en Jordanie, plan qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable en soutenant la fourniture de services de soins de santé de qualité, équitables et abordables aux réfugiés syriens et aux Jordaniens vulnérables, et en aidant le ministère de la santé à faire face à la pandémie. Pour l'année 2021, l'UE a aidé le ministère de la santé à acheter des vaccins de routine pour 20 % de la population résidant en Jordanie. L'UE a soutenu l'acquisition de 438 000 doses de vaccins contre la COVID-19 par l'intermédiaire du mécanisme COVAX financé au titre du fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne; la Jordanie est ainsi devenue l'un des premiers pays au monde à rendre la vaccination contre la COVID-19 accessibles aux réfugiés. **Dans son souci d'aider la Jordanie à affronter les conséquences de la pandémie**, l'UE a débloqué 418 millions d'euros pour la réaction d'urgence et le renforcement du système de soins de santé, ainsi que pour faire face aux conséquences socio-économiques. En même temps que l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 qui étaient en vigueur dans les secteurs de l'économie, l'UE encourage la Jordanie à lever rapidement les ordonnances (Defence Orders).

12. En ce qui concerne **l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine**⁸, l'UE a condamné avec la plus grande fermeté cette agression non provoquée et injustifiée, qui viole de façon flagrante le droit international et les principes de la charte des Nations unies, et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. L'UE appelle la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires, à retirer sans condition toutes ses forces et équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international. Elle déplore les tragiques pertes de vies humaines et souffrances engendrées par l'agression russe. L'agression militaire russe contre l'Ukraine a contraint des millions de personnes à fuir leur foyer.

12 bis. Dans ce contexte, l'UE se félicite du soutien apporté par la Jordanie aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies du 2 mars 2022⁹ et du 24 mars 2022¹⁰ demandant à la Russie de cesser immédiatement son agression militaire contre l'Ukraine et appelant à protéger les civils et à assurer un accès humanitaire en Ukraine. L'UE est convaincue que la Jordanie continuera d'apporter son soutien dans les enceintes multilatérales à cet égard et encourage la Jordanie à condamner l'agression russe contre l'Ukraine.

13. L'UE est préoccupée par la campagne de désinformation et de manipulation massive de l'information orchestrée par l'État russe pour justifier et soutenir son agression militaire contre l'Ukraine et saper la position de l'UE sur cette question; cette campagne de distorsion et de manipulation des faits cible les sociétés de l'UE et des pays voisins. Il est très préoccupant que les discours mensongers pro-Kremlin soient largement diffusés dans les médias et les réseaux sociaux en arabe dans toute la région MENA, y compris en Jordanie. L'UE est prête à partager avec la Jordanie et tous les partenaires ses pratiques et son expertise en matière de lutte contre la désinformation pro-Kremlin.

⁸ EUCO 18/22 du 24.2.2022 et EUCO 1/22 du 25.3.2022.

⁹ Résolution AG/12407 de l'Assemblée Générale des Nations unies du 2.3.2022.

¹⁰ Résolution AG/12411 de l'Assemblée Générale des Nations unies du 24.3.2022.

Renforcer la coopération en matière de stabilité et de sécurité régionales, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

14. L'UE salue à nouveau le rôle diplomatique actif joué par la Jordanie, y compris l'action constructive et effective qu'elle a menée au sein des **Nations unies**, pour le bien de tous et en faveur du multilatéralisme et de l'ordre fondé sur des règles. L'UE et la Jordanie sont des partenaires solides dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, et elles s'efforceront de renforcer leur coopération en matière de stabilité et de sécurité régionales, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

15. L'UE salue le rôle constructif que la Jordanie joue depuis 2012, en tant que coprésident de l'Union pour la Méditerranée (UpM). L'UE et la Jordanie continueront de coopérer de manière constructive en leur qualité de coprésidents de l'Union pour la Méditerranée afin de promouvoir un partenariat solide entre les deux rives de la Méditerranée. L'UpM a renforcé le sentiment d'être partie prenante et a élaboré des solutions judicieuses pour relever les défis communs et créer des perspectives communes dans des domaines essentiels tels que la gestion de l'environnement et de l'eau, la création d'emplois décents, l'inclusion des jeunes et l'émancipation des femmes.

16. L'UE reconnaît le **rôle stratégique joué par la Jordanie en faveur de la stabilité de la région** et continuera de se coordonner activement avec elle en vue de parvenir à une résolution juste et globale du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États qui met un terme à l'occupation, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme future capitale des deux États. L'UE et ses États membres continueront de respecter le consensus international sur Jérusalem consacré par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la résolution 478, jusqu'à ce que le statut définitif de Jérusalem soit résolu. L'UE rappelle l'importance particulière que revêtent les lieux saints et demande instamment le maintien du statu quo mis en place en 1967 pour Al-Haram al-Charif/le Mont du Temple, conformément aux accords conclus antérieurement et eu égard au rôle particulier joué par la Jordanie, reconnu également dans le traité de paix de 1994 entre la Jordanie et Israël.

16 *bis*. L'UE se félicite de la coopération trilatérale entre la Jordanie, l'Égypte et l'Iraq et de sa contribution à la stabilité régionale.

17. L'UE réaffirme qu'il est impératif de trouver une solution politique viable, crédible et inclusive à la **crise syrienne**, conformément au communiqué de Genève et à tous les aspects de la résolution 2254 du Conseil de sécurité de l'ONU, et elle continuera à œuvrer avec la Jordanie à sa mise en œuvre. Le 24 janvier 2022, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a réaffirmé qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne serait possible tant que le régime syrien ne s'engagerait pas dans une solution politique au conflit. L'UE continue d'appeler à respecter l'accord de désescalade dans le Nord-Ouest, à la stabilité dans le Sud de la Syrie, qui est essentielle pour la Jordanie, à protéger les civils et à assurer un accès humanitaire sans entraves, sûr et durable. L'UE appelle également à la stabilisation du Nord-Est de la Syrie et rappelle qu'elle est pleinement déterminée à lutter contre la résurgence de Daech grâce à l'action de la coalition internationale de lutte contre Daech. La diminution de la violence contribuera à favoriser le processus politique mené sous l'égide des Nations unies à Genève afin de trouver une solution durable au conflit. L'UE est consciente des préoccupations de la Jordanie en matière de sécurité, en particulier celles qui ont trait au trafic de stupéfiants. Dans le même temps, l'UE continue de soutenir les efforts déployés par M. Pedersen, envoyé spécial des Nations unies, notamment la politique "steps-for-steps" fondée sur des contreparties qu'il a proposée.

17 *bis*. Reconnaissant le droit des réfugiés syriens de retourner dans leur foyer en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité lorsque les conditions de retour prévues par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) seront réunies, l'UE continuera de promouvoir la coopération dans la région dans l'intérêt de tous les Syriens. L'UE note que, pour l'heure, en raison des violations persistantes du droit international humanitaire et d'autres violations des droits de l'homme, ces conditions de retour conformément au droit international ne sont pas réunies. L'UE reconnaît le rôle crucial joué par la Jordanie aux côtés d'autres pays dans l'accueil des réfugiés syriens qui ont fui le conflit, et elle rend hommage au gouvernement et au peuple jordaniens, accueillent les Syriens depuis tant d'années. L'UE encourage la Jordanie à continuer d'adopter une approche inclusive quant à l'accueil des réfugiés syriens.

18. L'UE note que la Jordanie continue d'être exposée aux menaces que font peser le **terrorisme** et l'extrémisme violent. L'UE salue l'approche multidimensionnelle de la Jordanie, notamment sa participation à la coalition internationale de lutte contre Daech, qui, malgré la perte de sa dimension territoriale, continue d'agir sous une forme insurrectionnelle en Iraq, en Syrie et, par ses filiales, dans d'autres régions du monde, en Afrique et en Asie. L'UE se félicite en outre du rôle de la Jordanie dans la promotion de la prévention de l'extrémisme violent au sein des Nations unies. L'UE rend hommage à la Jordanie, et en particulier à Sa Majesté le roi Abdallah II, pour le "processus d'Aqaba" et son attachement à l'appel à l'action de Christchurch. L'UE réaffirme sa position selon laquelle toutes les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être appliquées dans le plein respect du droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit international des réfugiés¹¹.

¹¹ Conclusions du Conseil du 15 juin 2020 sur l'action extérieure de l'UE concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes (8868/20).

19. L'UE et la Jordanie continueront de coopérer pour prévenir et **combattre l'extrémisme violent**, en particulier chez les jeunes et les enfants. L'UE encourage la Jordanie à s'attaquer en permanence aux vecteurs de radicalisation grâce à une approche associant l'ensemble de la société. L'UE appelle la Jordanie à renforcer son cadre réglementaire et institutionnel pour prévenir et combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de remédier rapidement aux lacunes recensées par le groupe d'action financière (GAFI) en octobre 2021 et de se conformer aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et contre le financement du terrorisme (FT). L'UE continuera d'aider la Jordanie à cet égard et fournira une assistance technique et une expertise par l'intermédiaire du dispositif mondial en matière de LBC/FT en vue du retrait rapide de la Jordanie de la liste. L'UE encourage les autorités jordaniennes à participer aux négociations avec Europol sur des modalités de travail, afin de faciliter une coopération structurée, ainsi qu'à entamer des négociations avec la Commission européenne sur un accord international permettant à Europol et à la Jordanie d'échanger des données à caractère personnel.

20. L'UE est déterminée à accroître son soutien à la Jordanie sur toutes les questions liées à la **gestion intégrée des frontières**, notamment en vue de stabiliser les frontières extérieures de la Jordanie et de lutter contre la menace régionale que représente le trafic de stupéfiants conformément au droit international relatif aux droits de l'homme, au droit humanitaire et au droit international des réfugiés. L'UE et la Jordanie poursuivront leur coopération dans le domaine de la sûreté aérienne.

Promouvoir une stabilité économique durable, une croissance écologique, numérique, inclusive et fondée sur la connaissance, un enseignement de qualité et la création d'emplois décents

21. La **pandémie de COVID-19** a mis davantage de pression encore sur les secteurs économique, de la santé et de l'éducation. L'UE continuera de coopérer avec la Jordanie dans le cadre de son effort de relance après la crise, en mettant l'accent sur une transition écologique et numérique, en renforçant la résilience et en créant de manière inclusive prospérité et perspectives de travail décent. Le 16 février 2022, la Commission européenne a adopté une décision d'exécution reconnaissant les certificats de vaccination délivrés par la Jordanie comme équivalents à ceux délivrés par l'UE, et connectant le pays au système de certificat COVID numérique de l'UE.

22. L'UE encourage la Jordanie à mettre en œuvre les réformes économiques et administratives de manière effective, et réaffirme son soutien à cet égard, ainsi que sa volonté de coopérer étroitement avec les donateurs européens et les institutions financières internationales afin de continuer à coordonner et à aligner le soutien collectif pour aider la Jordanie à réaliser des progrès concrets et en temps voulu en ce qui concerne ses priorités en matière de réformes. À cette fin, il convient également de tirer pleinement parti des différents types de possibilités d'aide financière offertes par l'UE à ses partenaires du voisinage.

23. L'UE encourage la Jordanie à mettre en œuvre, au moyen d'une coordination interministérielle renforcée et avec le soutien continu de l'UE, les réformes structurelles les plus nécessaires axées sur l'amélioration de l'offre de services publics et de la gestion des ressources, la responsabilité et la transparence, ainsi que sur l'amélioration de l'environnement des entreprises et des investissements et de la création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, y compris dans les secteurs fondés sur la connaissance. La sécurité sociale ainsi que des conditions de travail et des salaires décents constituent des aspects essentiels de la protection des moyens de subsistance et de la stimulation du secteur privé et des investissements, ce qui devrait être pris en considération dans les prochaines modifications du droit du travail.

24. L'UE salue et soutient les initiatives destinées à accroître la **participation des femmes** à la sphère publique, notamment à l'économie et à la scène politique aux niveaux local et national, y compris celles destinées à renforcer leur présence dans la main-d'œuvre et aux postes de décision, en prenant note de la communication conjointe relative au plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure pour la période 2021-2025¹². Cela constitue une étape importante dans la promotion de l'égalité de genre, et devrait permettre de relever le niveau d'activité économique et contribuer à la croissance économique de la Jordanie. L'UE note l'importance particulière que revêtent les organisations de la société civile et l'action des militants pour ce qui est de défendre les droits des femmes et de promouvoir l'égalité de genre. L'UE se félicite de la stratégie nationale pour les femmes 2020-2025 de la Jordanie et des modifications apportées à la constitution en 2022, et encourage la Jordanie à faire progresser davantage l'égalité des droits, la participation économique et l'émancipation sociale des femmes. L'UE invite la Jordanie à promouvoir l'égalité de genre, y compris par des progrès dans le cadre législatif, la mise en œuvre concrète de la législation nationale, ainsi que des réformes du marché du travail visant à lever les obstacles à l'emploi des femmes et des jeunes, et elle se tient prête à soutenir les efforts déployés par la Jordanie en ce sens.

25. Après la mise en œuvre réussie des deux programmes d'**assistance macrofinancière** (AMF) en faveur de la Jordanie, qui s'élevaient à 180 millions et 200 millions d'EUR, respectivement versés dans leur intégralité en 2015 et 2019, l'UE a mis à la disposition de la Jordanie 700 millions d'EUR au titre de l'AMF en 2020. Ce montant comprend 200 millions d'EUR supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19, en plus de l'AMF III déjà approuvée à hauteur de 500 millions d'EUR, dans le cadre du soutien accru de l'UE à la Jordanie. Les deux premières tranches de 250 millions d'EUR chacune ont été versées respectivement en novembre 2020 et juillet 2021. La troisième tranche de 200 millions d'EUR reste disponible jusqu'en avril 2023. L'AMF est subordonnée à un ensemble de mesures de réforme structurelle dans les domaines de la gestion des finances publiques, des services publics, de la politique sociale et de celle du marché du travail, et de la gouvernance, qui ont été convenues avec les autorités jordaniennes dans un protocole d'accord. Cela est important pour encourager les réformes qui rendent l'économie du pays plus résiliente et plus apte à relever les défis auxquels elle est confrontée.

¹² Communication conjointe JOIN(2020) 17 final du 25.11.2020.

26. L'UE continuera à favoriser le **renforcement des relations bilatérales en matière de commerce et d'investissement** avec la Jordanie, vecteur important d'investissement, de croissance et de création d'emplois. L'UE continuera de soutenir la Jordanie dans les efforts qu'elle consent pour améliorer ses résultats à l'exportation en renforçant sa capacité d'exportation et sa compétitivité générales et en parvenant à une intégration plus poussée dans les chaînes de valeur mondiales. À cette fin, l'UE apportera son soutien à la Jordanie dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour aider les producteurs jordaniens à se conformer à des exigences techniques, sanitaires et phytosanitaires spécifiques, afin de permettre aux opérateurs de tirer un meilleur parti de l'accès préférentiel au marché de l'UE dont le pays bénéficie déjà. Rappelant qu'il importe de mettre correctement en œuvre la zone de libre-échange établie au titre de l'accord d'association, notamment en assurant aux opérateurs économiques un environnement réglementaire transparent et prévisible, l'UE est prête à réfléchir à des idées de mesures supplémentaires visant à faciliter de part et d'autre le commerce et l'investissement bilatéral, y compris par l'approfondissement de l'accord de libre-échange existant.

27. L'UE félicite la Jordanie de faciliter l'accès et la participation des réfugiés au marché du travail formel de manière inclusive, et l'encourage à poursuivre les efforts qu'elle fournit en ce sens. L'UE salue les progrès considérables accomplis pour enregistrer le nombre record de 62 000 permis de travail délivrés aux réfugiés syriens en 2021, et invite la Jordanie à étudier la possibilité d'ouvrir d'autres secteurs afin de permettre une participation au marché du travail qui serait mutuellement avantageuse. L'UE encourage également la Jordanie à poursuivre ses efforts visant à réduire le nombre de réfugiés sans papiers. L'UE encourage la Jordanie à intensifier ses efforts pour continuer de mettre en œuvre le régime des règles d'origine assouplies, pour faire connaître ses avantages aux investisseurs potentiels du secteur privé et pour promouvoir des initiatives plus générales visant à améliorer le climat d'investissement, ce qui serait également susceptible d'avoir des retombées positives plus larges pour l'économie, au-delà de l'initiative sur les règles d'origine. L'UE reste disposée à examiner, en étroite coopération avec les autorités jordaniennes, d'autres moyens mesurables correspondant à l'emploi dans le cadre du régime, en tenant compte de conditions de travail équitables.

28. L'UE continuera à apporter son soutien aux politiques et programmes conçus pour améliorer l'accès à **un enseignement ainsi qu'à un enseignement et à une formation professionnels adaptés aux besoins des marchés du travail** et la qualité de ceux-ci, en privilégiant le raisonnement analytique, l'entrepreneuriat, le développement du secteur privé et les nouvelles technologies, notamment en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des jeunes.

29. Dans le même esprit, la **mobilité accrue des étudiants et du personnel** ainsi que les projets de renforcement des capacités par l'intermédiaire du programme Erasmus + et d'autres programmes seront poursuivis. L'UE se félicite en particulier du succès remporté par les universités jordaniennes au titre du volet "Renforcement des capacités" du programme Erasmus+ jusqu'en 2020, et espère voir à partir de 2021 un bon niveau de participation au nouveau programme, qui offrira également des possibilités de coopération entre les établissements d'enseignement et de formation professionnels ainsi que les organisations de jeunesse de Jordanie et d'Europe.

30. L'UE continuera à travailler en étroite collaboration avec la Jordanie pour contribuer à faire en sorte que tous les enfants sans exception, filles et garçons, qui vivent dans le pays, jouissent des mêmes possibilités d'aller à l'école et bénéficient d'une **éducation** de base **de qualité**. L'UE a apporté une aide importante pour construire des écoles, permettre l'inscription d'étudiants syriens dans le système éducatif formel et recruter et former des professeurs. L'UE est prête à appuyer les efforts déployés pour mettre au point et moderniser le programme d'enseignement, notamment compte tenu des modifications constitutionnelles, et en particulier pour promouvoir l'éducation civique des enfants et les préparer à devenir des citoyens actifs et responsables, accompagnant ainsi les efforts de modernisation du système politique en Jordanie.

31. L'UE reste déterminée à renforcer l'intégration de la **recherche et de l'innovation** dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que dans les investissements des secteurs public et privé. Une coopération accrue entre les centres de recherche et d'innovation, d'une part, et les petites et moyennes entreprises, d'autre part, aura un effet positif sur la compétitivité de la Jordanie. L'UE encourage la Jordanie à tirer pleinement parti du programme "Horizon Europe" et des initiatives de partenariat et de mobilité en matière de recherche, ainsi qu'à adhérer à son programme "Europe créative".

32. L'UE se félicite de la signature, le 11 décembre 2018, de l'accord de mise en œuvre de la participation de la Jordanie au **partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne** (PRIMA), qui permet à la Jordanie de se joindre à un ambitieux programme de recherche financée conjointement dans les domaines clés de la gestion de l'eau et des liens de celle-ci avec l'agriculture et la production alimentaire.

33. L'UE se félicite de l'intérêt manifesté par la Jordanie pour la coopération spatiale, y compris le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS)/Galileo, et se réjouit à la perspective d'engager des négociations en vue de l'extension de la couverture d'EGNOS à la Jordanie et à l'ensemble de la région.

34. L'UE se félicite des progrès significatifs réalisés par la Jordanie dans la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national. La lutte contre le changement climatique demeure une priorité absolue pour l'UE. Les mesures adoptées jusqu'à présent, y compris le plan de croissance verte, constituent des avancées importantes dans la transition vers une économie durable et neutre pour le climat. L'UE cherche à intensifier sa coopération avec la Jordanie afin d'accélérer la transition vers une énergie propre et d'encourager les politiques de relance verte. Le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la lutte contre la dégradation de l'environnement, constitueront les priorités d'une action conjointe en Jordanie. L'UE tient à continuer de coopérer activement dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (en conformité avec la stratégie jordanienne 2020-2030 pour le secteur de l'énergie), des interconnexions des réseaux d'électricité et de la transition vers une économie sûre et durable à faibles émissions de carbone. L'UE est favorable à une croissance économe en ressources, à une gestion durable des ressources naturelles et à la mise en œuvre du programme de la **croissance verte** en Jordanie. L'UE renforcera son engagement stratégique auprès des institutions financières internationales et du secteur privé afin de soutenir la création de possibilités d'investissement durable conformément aux priorités nationales. L'UE coopérera avec la Jordanie pour favoriser des solutions innovantes fondées sur la connaissance et la recherche concernant la lutte contre le changement climatique et la transition vers une énergie propre, sûre et durable.

35. L'UE soutient **l'intégration de la dimension environnementale** dans les secteurs du développement, notamment l'approvisionnement en eau, y compris le traitement et les réseaux des eaux usées, la gestion des déchets solides et les applications de l'énergie verte. Consciente de l'importance que revêt la sécurité de l'eau en Jordanie, l'UE réaffirme sa volonté de coopérer avec ce pays pour améliorer encore l'efficacité et la durabilité de la gestion des ressources hydrauliques et, ainsi, son soutien à l'initiative de l'Équipe Europe concernant une gestion durable de l'eau et, dans ce cadre, à la mise en œuvre du projet visant à **relier l'usine de dessalement d'eau d'Aqaba à Amman** (AAWDC). L'UE se félicite des résultats positifs de la conférence des donateurs tenue pour ce projet le 31 mars 2022 et, outre l'engagement qu'elle a annoncé à cette occasion, reste déterminée à le soutenir davantage. Dans ce contexte particulier, l'UE encourage une bonne gestion de l'eau au moyen de plusieurs réformes sectorielles préalables ou simultanées afin de veiller à l'efficacité et à la viabilité du projet – réhabilitation du réseau hydraulique national, réforme des prix et réforme agricole – en vue de réduire le gaspillage d'eau, et elle se tient prête à appuyer les efforts en ce sens. L'UE réaffirme également son soutien aux projets régionaux qui pourraient également profiter à la partie palestinienne, dans un esprit de promotion de la coopération régionale (par exemple la modernisation du pont roi Hussein). L'UE se félicite également que la Jordanie ait approuvé la mise en place de la "plateforme d'investissement UE-Jordanie", une enceinte permettant de définir et de préparer de futurs projets d'investissement, conformément aux priorités nationales de la Jordanie et en coordination avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, qui permettrait également au pays de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la plateforme d'investissement pour le voisinage et le nouveau système de garanties dans le cadre du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).

Renforcer la bonne gouvernance, l'État de droit, les réformes démocratiques et le respect des droits de l'homme

36. Le respect **des principes démocratiques, des libertés fondamentales et des droits de l'homme** constitue l'un des piliers essentiels de l'accord d'association UE-Jordanie. L'UE continue d'attacher beaucoup d'importance au dialogue constant au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires et continuera d'encourager et de soutenir les efforts visant à progresser en ce qui concerne l'État de droit, à renforcer la transparence et à mettre en place des institutions efficaces et responsables, tout en protégeant et en promouvant les droits de l'homme pour tous. L'UE apprécierait un renforcement de la coopération avec la Jordanie à cet égard. L'UE salue les efforts déployés actuellement, et qui devraient se poursuivre, visant à promouvoir un système judiciaire efficace, indépendant et fonctionnant bien, et elle continuera à œuvrer avec la Jordanie pour encourager l'extension du système d'aide juridictionnelle, soutenant également le rôle de la société civile dans ce contexte. L'UE continuera de soutenir la Jordanie dans la mise en œuvre de sa stratégie de réforme de la justice, notamment en promouvant l'interface entre l'État de droit et la sécurité, et la coopération judiciaire internationale. Dans ce contexte, l'UE souligne qu'il est nécessaire d'assurer la transparence et des garanties juridiques à tous les stades des procès pénaux, y compris au sein des cours de sûreté de l'État, mais aussi d'introduire des garanties juridiques lorsqu'une rétention administrative est appliquée, tout en notant la nécessité de limiter le recours à celle-ci et d'assurer un contrôle judiciaire dans de tels cas.

37. L'UE se félicite des objectifs proposés par les dirigeants jordaniens en ce qui concerne **la modernisation politique, le renforcement du rôle du parlement** et la promotion d'un **système de partis politiques** dans le pays. À cet égard, l'UE se félicite des recommandations du comité royal de modernisation du système politique et est prête à soutenir leur mise en œuvre dans la mesure du possible. L'UE accorde de l'importance à l'inclusion des jeunes et des femmes et encourage la poursuite des efforts visant à faire en sorte que les institutions soient pleinement représentatives. L'UE prend acte de l'importance de la participation civique et politique et, à cet égard, se félicite de l'adoption de lois sur les partis politiques et de lois électorales, et attend avec intérêt leur mise en œuvre; l'UE est prête à soutenir les programmes d'éducation civique en coopération avec le ministère de l'éducation. L'UE accorde de l'importance à la protection des libertés d'opinion, d'expression, d'association et de réunion pacifique ainsi qu'au rôle essentiel des médias, des journalistes indépendants et de la société civile. L'UE encourage également la révision du cadre juridique pertinent et est prête à la soutenir, y compris la loi sur la cybercriminalité et les ordonnances (Defence Orders), afin qu'elles soient conformes aux normes internationales.

37 bis. L'UE se félicite de la création d'un comité visant à moderniser le secteur public et du calendrier ambitieux fixé pour l'élaboration d'une feuille de route d'ici fin juin 2022. L'UE encourage et est prête à soutenir le développement d'activités concrètes visant à améliorer la prestation de services publics, l'efficacité et l'efficacité des institutions publiques et la participation du public. L'UE se félicite également du dialogue actuellement mené par les autorités jordaniennes avec les parties prenantes concernées sur l'identification des domaines de croissance pour un certain nombre de secteurs économiques importants, en vue d'élaborer un plan économique global.

38. L'UE rappelle qu'il importe de garantir à la société civile, aux médias et aux journalistes un espace sûr et propice, tant en ligne que hors ligne, qui puisse contribuer au développement et à la modernisation du pays, et encourage la Jordanie à adopter un cadre juridique solide à cet égard. Prenant note des défis signalés auxquels est confrontée la société civile, l'UE encourage et reste déterminée à soutenir une société civile prospère en tant que contribution à la construction de sociétés pacifiques, justes, inclusives et démocratiques, ainsi qu'à soutenir la fourniture de services et à sensibiliser l'opinion aux efforts de modernisation politique en cours. Tout en prenant acte des préoccupations légitimes de la Jordanie en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, l'UE reste d'avis que le meilleur antidote contre la radicalisation et l'instabilité est une société ouverte, inclusive et résiliente dans laquelle tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont promus et protégés.

39. L'UE encourage la Jordanie à s'atteler à renforcer davantage son cadre juridique afin de le rendre pleinement conforme aux normes de la convention des Nations unies contre la torture, à laquelle la Jordanie est partie, y compris en érigeant en infraction pénale toutes les formes de torture et de mauvais traitements. L'UE encourage la Jordanie à ratifier le protocole facultatif se rapportant à la convention des Nations unies contre la torture et demande à la Jordanie de continuer d'enquêter sur toutes les allégations de torture et de poursuivre les auteurs de ces actes. L'UE invite en outre la Jordanie à mettre en œuvre ses recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU).

40. L'UE encourage la Jordanie à réaliser de nouveaux progrès sur la voie de l'égalité de genre, de la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles et de leur émancipation, ainsi que de l'élimination des violences sexuelles et sexistes. Dans ce contexte, nous sommes favorables à ce qu'une attention particulière soit accordée aux mariages d'enfants, aux mariages précoces, aux mariages forcés et à la "garde protectrice", à l'accès des femmes à la justice, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale d'un cadre juridique protégeant la jouissance par les femmes des droits humains ainsi que les victimes de violences sexuelles et sexistes. L'UE est prête à soutenir la stratégie nationale de la Jordanie pour les femmes et son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

41. L'UE loue les efforts déployés par la Jordanie pour maintenir une coexistence religieuse pacifique et est prête à les soutenir. Elle se félicite des initiatives visant à promouvoir le multiculturalisme et la diversité culturelle, ce qui constituerait également un exemple positif pour l'ensemble de la région.

42. Bien que la dernière exécution ait eu lieu en mars 2017, l'UE déplore que la Jordanie ait interrompu le moratoire de fait sur la **peine de mort** en 2014 et lui demande de rétablir le moratoire en vue de l'abolition à terme de la peine de mort.

43. L'UE attend avec intérêt la réforme du cadre juridique et institutionnel jordanien relatif au droit des personnes au respect de la vie privée et à la protection des données, et se tient prête à soutenir les efforts de la Jordanie à cette fin.

Mettre en œuvre le partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Jordanie

44. La migration et la mobilité constituent une question transversale dans le cadre de la coopération entre l'UE et la Jordanie, notamment dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des mineurs en situation de vulnérabilité. L'UE se félicite des initiatives entreprises dans le cadre du partenariat pour la mobilité et souhaite que soient examinées activement de nouvelles possibilités de coopération dans ce cadre. L'Union européenne se félicite que des discussions bilatérales sur l'**assouplissement des procédures en matière de visas** et la **réadmission** des personnes en séjour irrégulier aient débuté en novembre 2016, et elle est prête à avancer dans le processus de négociation en vue de parvenir à un accord global.